

# CODE DE CONDUITE



## NOS ENGAGEMENTS

Le Crédit Agricole s'est doté d'une Charte Ethique commune à l'ensemble du Groupe, rendue publique en mai 2017, qui souligne ses valeurs de proximité, de responsabilité et de solidarité. Ce document de référence, diffusé à l'ensemble des collaborateurs d'**INTERFIMO** et de **ses filiales**, reprend les principes d'actions et de comportement à respecter vis-à-vis de nos clients et de l'ensemble de nos parties prenantes, les collaborateurs, les fournisseurs et prestataires, les représentants de l'Etat et les actionnaires.

Si la Charte Ethique affirme nos engagements, notre identité et nos valeurs ainsi que nos principes d'action, notre Code de conduite vient mettre en pratique les engagements de cette Charte qui est le socle de la conduite éthique et professionnelle à tenir par tous.

Le Code de conduite est pensé pour guider au quotidien chacune de nos actions, décisions et comportements. Il peut trouver des déclinaisons ou illustrations spécifiques dans le cadre des différentes activités portées par les métiers.

Au-delà de l'application de l'ensemble des règles législatives, réglementaires et professionnelles qui régissent nos différentes activités, le Code de conduite traduit notre volonté de faire encore plus pour servir au mieux nos clients et l'ensemble de nos parties prenantes.

# UTILISATION DE NOTRE CODE DE CONDUITE

## A qui s'applique le Code ?

Le Code de conduite s'applique à tous, que ce soient les actionnaires, les dirigeants, les collaborateurs quelle que soit leur situation et leur fonction au sein d'INTERFIMO. Il s'applique également aux filiales d'INTERFIMO.

## Quels objectifs et comment lire le Code ?

Le Code de conduite a été établi dans l'optique de guider nos actes et nous aider à prendre les décisions en respectant nos règles d'éthique, nos valeurs et le droit. Il précise, par thème, les comportements professionnels à respecter et à promouvoir dans le cadre de nos fonctions et de nos relations de travail.

Les différents thèmes sont regroupés en quatre volets :

- Relations avec les clients et les fournisseurs
- Social, environnemental et sociétal
- Anticorruption
- Protection et réputation

Le thème transversal des conflits d'intérêts a été positionné dans le volet anticorruption.

Pour autant, le Code de conduite ne se veut pas exhaustif, il ne prétend pas répondre à toutes les interrogations ou aborder tous les cas possibles, notamment dans ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire. C'est la raison pour laquelle, dans chaque situation ou pour toute décision prise, chacun doit se poser les questions suivantes :

- **Est-ce légal ?**
- **Est-ce en accord avec les valeurs de la Charte Ethique et le Code de conduite INTERFIMO ?**
- **Est-ce dans l'intérêt de nos clients et de nos parties prenantes ?**
- **Ai-je bien pris en compte les risques et les conséquences pouvant être engendrés par ma décision ?**
- **Serais-je à l'aise si ma décision était rendue publique aussi bien en interne qu'en externe ?**

Si la réponse à l'une de ces questions est négative, ou en cas de doute, il est nécessaire d'en parler préalablement à toute action. Pour cela, vous pouvez consulter votre manager, les directions de la Conformité, des Ressources Humaines, des Affaires Juridiques ou toute autre direction appropriée en fonction du cas de figure et garder une trace du problème rencontré.

## Quelles obligations pour les collaborateurs ?

Nous devons tous avoir pris connaissance des principes présentés dans le Code de conduite et les respecter dans l'exercice de nos fonctions.

De plus, nous devons véhiculer et promouvoir les valeurs et principes présentés dans le Code de conduite, avec vigilance et bienveillance.

Enfin, nous avons l'obligation de réaliser les formations qui nous sont proposées sur les thèmes du Code de conduite.

## **S'il ne fallait retenir qu'une règle**

**Lorsque nous constatons ou soupçonnons un acte ou un comportement inapproprié, ou lorsque nous faisons l'objet de pression, il est du devoir de chacun d'en parler, sans attendre, à son manager.**

# UTILISATION DE NOTRE CODE DE CONDUITE

## Qu'est-ce que le droit d'alerte ?

Le dispositif d'alerte a pour objectif de renforcer la prévention des risques en donnant les moyens à l'ensemble des collaborateurs internes et externes ainsi qu'aux partenaires commerciaux, de signaler des faits entrant dans le champ d'application décrit par la procédure « Droit d'alerte ».

Un dispositif d'alerte interne destiné à permettre le recueil des signalements est mis à disposition.

## Quel rôle et quelles attentes envers les managers ?

En tant que manager, vous devez rappeler à votre équipe que vous êtes à son écoute, créer un climat de confiance pour que vos collaborateurs n'aient pas d'hésitation à venir vous consulter en cas de difficultés.

Il est nécessaire que vous puissiez expliquer en quoi, et comment, s'applique le Code à leurs fonctions. C'est la raison pour laquelle, vous devez vous référer au Code de conduite ainsi qu'à la Charte Ethique et au Règlement Intérieur.

Faites preuve de vigilance, de transparence et donnez l'exemple. Montrez qu'il est parfaitement possible d'atteindre les objectifs fixés, en agissant dans le respect de l'éthique et des valeurs du Groupe.

## NOS REGLES DE CONDUITE

# L'ETHIQUE AU QUOTIDIEN

### Définition

L'éthique se rattache à la sphère morale et renvoie aux valeurs, particulièrement celles de l'Entreprise.

Ces valeurs doivent motiver nos décisions et nos comportements professionnels.

Leur déclinaison en règles de conduite au titre de l'activité professionnelle définit notre déontologie.

Dans le détail

L'éthique se rapporte ainsi :

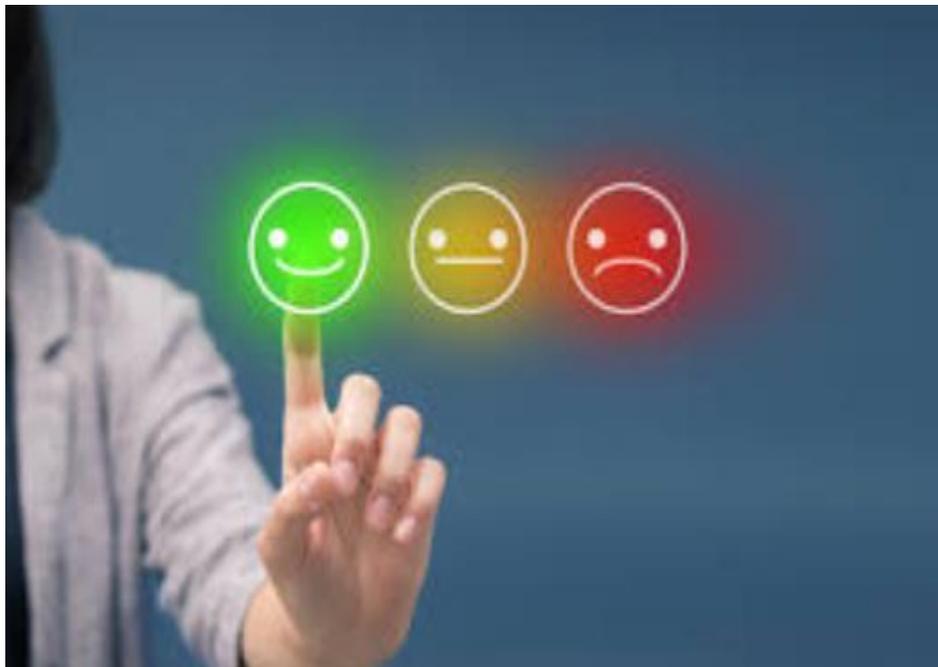
- Aux valeurs propres à l'Entreprise, formulées en concepts génériques (par exemple : respect des autres, solidarité etc.) et développées en « principes d'action » pour l'Entreprise (par exemple : lutte contre les discriminations) ;
- À la validation et à l'adoption de ces valeurs et de ce référentiel éthique par la gouvernance de l'entreprise à son niveau le plus élevé ;
- À une mission générale de faire connaître et de faire respecter les valeurs, principes et règles de conduite, de façon à faire du référentiel éthique le garant de l'identité d'appartenance à l'Entreprise et de la confiance nécessaire à la vie au travail et aux relations avec les parties prenantes.

La **conformité** renvoie à un environnement réglementaire, avec le respect des règles applicables aux établissements financiers, mais aussi aux moyens d'y parvenir avec :

- La mise en place des règles et procédures internes transposant dans l'Entreprise lois et réglementations ;
- L'existence d'une fonction, assumée par un responsable cadre dirigeant, de prescription et de contrôle qui permette à l'Entreprise, notamment dans les secteurs d'activités réglementés, de prévenir, les risques majeurs de non-conformité.

L'éthique incite au respect des valeurs et des règles de conduite. La Conformité quant à elle, vise à la prévention des violations du référentiel éthique et du droit afin de protéger l'Entreprise contre des sanctions et contre le risque de réputation (ou d'image).

## I - EN MATIERE DE RELATIONS AVEC LES CLIENTS ET LES FOURNISSEURS



### Etre responsable dans nos relations avec les clients et les fournisseurs

Toute relation doit être établie dans le respect des principes de loyauté et de solidarité, et des engagements pris à l'égard de nos clients et de nos fournisseurs. Les décisions doivent être prises en s'assurant de la primauté de l'intérêt du client, en respectant le principe d'équité dans le choix des fournisseurs ainsi que les règles de concurrence.

## II - EN MATIERE SOCIALE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIETALE



### Respecter les personnes

Que ce soit dans les relations entre collaborateurs de l'Entreprise ou avec toute partie prenante, le respect des droits humains et des droits sociaux fondamentaux doit être rigoureusement appliqué.

Prévenir toute forme de discrimination ou de harcèlement, promouvoir la diversité et la mixité, respecter les mesures relatives à la santé et la sécurité, ou encore s'assurer de la protection des données de collaborateurs et des clients : c'est en respectant ces principes que nous créons un climat de travail favorable, source de performance et de satisfaction.

### Respecter les engagements vis-à-vis de la société et de l'environnement

Pour INTERFIMO et ses filiales, cela consiste à être utile sur le long terme à nos clients et à partager la valeur ainsi créée, à s'inscrire dans la durabilité des projets financés. INTERFIMO s'engage en se positionnant comme contributeur des transitions écologiques et sociales, pour développer une démarche de Responsabilité Sociétale (Sociale) d'Entreprise à son image : active, innovante et ouverte aux mutations digitales.

### III - EN MATIERE D'ANTICORRUPTION



#### Prévenir et détecter la corruption et le trafic d'influence

La lutte contre la corruption est un objectif de bien commun majeur. En matière de prévention contre la corruption et le trafic d'influence, INTERFIMO et ses filiales doivent porter ces valeurs, en particulier l'honnêteté, l'intégrité, la loyauté, la transparence, l'impartialité.

Le volet anticorruption intègre les principes fondamentaux relatifs à la mise en place de mesures appropriées pour prévenir, détecter et dissuader les pratiques de corruption ou de trafic d'influence avec une « tolérance zéro ». Parmi les autres thèmes traités, figurent les cadeaux et invitations, les paiements de facilitation, les conflits d'intérêts, le mécénat, le sponsoring et la représentation d'intérêt (lobbying).

#### Quelles obligations pour les collaborateurs ?

Si nous constatons ou soupçonnons un acte ou un comportement contraire à l'éthique, aux valeurs d'INTERFIMO ou à la réglementation ou lorsque nous faisons l'objet de pression nous obligeant à commettre un acte contraire à l'éthique, aux valeurs d'INTERFIMO ou au droit, il est vivement conseillé d'en parler, sans attendre, à son manager. Nous disposons aussi d'un droit d'alerte nous permettant d'effectuer le signalement d'une anomalie auprès du Directeur de la Conformité de LCL.

## IV - EN MATIERE DE PROTECTION ET DE REPUTATION



### Faire preuve de vigilance au quotidien

Pour maintenir la confiance, nous devons nous montrer responsables dans l'utilisation pouvant être faite des ressources et des informations accessibles dans l'Entreprise, et nous prémunir contre tout risque de conflit d'intérêt.

Nous devons veiller également à ne pas diffuser indûment ou exploiter, pour notre propre compte ou pour le compte d'autrui, les informations confidentielles détenues.

La vigilance de tous doit permettre de protéger les intérêts de la clientèle, de lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de respecter le droit des sanctions internationales, de lutter contre l'évasion fiscale, de prévenir la fraude et de protéger l'intégrité des marchés.

### S'abstenir de toute action susceptible de nuire à la réputation d'INTERFIMO

Nous sommes tous responsables de l'image d'INTERFIMO et du Groupe Crédit Agricole véhiculée tant en interne qu'en externe. Le risque d'une publicité négative, en particulier sur les réseaux sociaux, est porteur d'impact potentiel sur l'image d'INTERFIMO et d'une atteinte à la confiance qui nous est témoignée.

Pour éviter cela, nous devons veiller à préserver notre réputation en respectant l'ensemble des principes présentés dans le Code, en veillant à ne pas tenir de propos pouvant engager INTERFIMO, à ne pas divulguer des informations confidentielles sur son environnement professionnel.

# POUR EN SAVOIR PLUS

(accès aux fiches pratiques)

## 1.NOS ENGAGEMENTS

## 2.UTILISATION DE NOTRE CODE DE CONDUITE

## 3.NOS REGLES DE CONDUITE

### L'éthique au quotidien

### En matière de relations avec les clients et les fournisseurs

- 1 Relations avec les clients
- 2 Données à caractère personnel des clients
- 3 Choix équitable du fournisseur
- 4 Relations responsables avec les fournisseurs
- 5 Concurrence

### En matière sociale, environnementale et sociétale

- 6 Protection des données des collaborateurs
- 7 Santé et Sécurité au travail
- 8 Non-discrimination
- 9 Diversité et mixité
- 10 Lutte contre le harcèlement
- 11 Activités extra professionnelles
- 12 Démarche environnementale

## En matière d'anticorruption

### Objectifs et enjeux L'engagement d'INTERFIMO

- 13 Lutte contre la corruption
- 14 Lutte contre le trafic d'influence
- 15 Lutte contre les paiements de facilitation
- 16 Conflits d'intérêts
- 17 Cadeaux et invitations
- 18 Lobbying et financement de partis politiques
- 19 Mécénat et actions caritatives
- 20 Sponsoring

## En matière de protection et de réputation d'INTERFIMO

- 21 Confidentialité
- 22 Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme
- 23 Lutte contre l'évasion fiscale
- 24 Sanctions internationales
- 25 Prévention de la fraude
- 26 Utilisation des réseaux sociaux

# Code de conduite

